



# La Gazette

Journal de la fonction publique vaudoise

N°7, 9 février 1998, Bimensuel

## SOMMAIRE



**EDITORIAL**

[Temps libre](#)

[Lecteurs critiques, annoncez-vous!](#)



**PETITES ANNONCES**

[Petites annonces](#)



**MODERNISATION**

[Bilan de législature](#)



**PRATIQUE**

[Menus horaires: l'occasion de réduire son temps de travail](#)



**MODERNISATION**

[La constitution sur Internet](#)



**EMPLOI**

[Bulletin des postes vacants](#)



**MÉMENTO**

[Mémento](#)



**La Gazette**

Journal de la fonction publique vaudoise

[Impressum](#)



## Temps libre

*Les menus horaires suscitent deux types de critiques. Certains estiment que c'est de la poudre aux yeux, que cela n'intéressera personne et que ce n'est pas de cette manière qu'on peut moderniser la gestion du personnel. D'autres jugent que le procédé est vicieux, car toute réduction volontaire du temps de travail risque de signaler une surdotation en personnel. L'Etat pourrait s'en servir pour réduire ou supprimer des postes.*

*Il est vrai que les menus horaires n'intéressent pas tout le monde. Pour réduire son temps de travail et son salaire, il ne faut pas être à couteaux tirés avec les fins de mois. Il faut aussi avoir envie de donner moins de temps à son travail et davantage à sa vie privée, quitte à vivre avec moins d'argent. Ce n'est sans doute pas le cas de la majorité des collaborateurs de l'Etat. Mais si 10% d'entre eux s'y retrouvent, cela fait plus de deux mille personnes. Deux mille employés qui gagneront en qualité de vie tout en soulageant le budget de l'Etat. Ce n'est pas négligeable!*

*La deuxième critique, bien que fondée sur un procès d'intention, paraît logique. Cependant, elle suppose que tout poste dans l'administration comporte une charge de travail invariable. Elle suppose également que tous les employés travaillent à un rythme standard, et qu'il faut à chacun exactement quarante-deux heures et demie pour remplir leur cahier des charges. Or ces suppositions sont contraires à la réalité. Il y a, pour la plupart des postes, des périodes denses et des périodes creuses. Il y a, dans tous les métiers, des gens qui travaillent plus vite que d'autres. Au nom de quoi contraindrait-on tous les employés à faire des heures de présence pendant les périodes creuses, alors qu'ils ont mieux à faire hors du bureau? Et les gens efficaces et rapides, faut-il les contraindre à travailler lentement pour justifier la dotation horaire de leur poste?*

*La pratique devrait avoir rapidement raison des critiques. Après une année d'expérience, les principaux intéressés réclameront que les menus horaires soient reconduits pour 1999. Parions...*

*Laurent Rebeaud*

## Lecteurs critiques, annoncez-vous!

Afin d'adapter son contenu aux besoins et aux intérêts des collaborateurs de l'Etat, *La Gazette* désire créer un groupe de lecteurs critiques, issus de la fonction publique. Ce groupe procédera, tous les deux ou trois mois, à une évaluation des numéros parus. Le temps consacré à des réunions pourra être pris sur le temps de travail.

Pour annoncer votre intérêt ou pour tout renseignement complémentaire, téléphonez à la rédaction, au 316 41 92.



## Bilan de la législature

Les crises qui ont secoué la législature ont aussi eu des effets positifs. A commencer par la démarche de modernisation, "véritable révolution culturelle". Morceaux choisis du bilan que vient de publier le Conseil d'Etat.

Cette législature, doublement marquée par la récession économique et par une succession de secousses politiques, est probablement la plus riche en termes de réforme, d'innovation, de croissance qualitative.

Il n'y a là aucun paradoxe: la crise économique, financière et politique qui a secoué le canton, ponctuée par les "affaires" que l'on sait et par une modification surprenante de la composition du Conseil d'Etat, portait en elle-même une puissante stimulation.

Toute crise est aussi une chance. Elle nous contraint à nous remettre en question, à sortir des routines, à nous réformer, à réinventer l'avenir sur des bases renouvelées. C'est ce qu'a fait le Conseil d'Etat en mettant sur pied un vaste programme de modernisation de l'Etat.

Ce projet est ambitieux. Il tire les leçons des crises passées. Il ne veut pas moderniser pour moderniser, mais transformer le fonctionnement des autorités et de l'administration, de manière à améliorer leur qualité, à réduire leurs coûts, à les rapprocher des citoyens, contribuables, usagers, habitants de ce canton. Il vise à réhabiliter la notion de service public et à adapter son contenu aux exigences du siècle prochain. Il est déjà en marche, même si la réalisation de certains projets doit s'étendre sur plusieurs législatures. Il marquera en profondeur le fonctionnement de nos institutions, et représente aujourd'hui une véritable révolution culturelle pour l'ensemble de l'administration.

Il y a un motif de satisfaction que notre époque, fascinée par le changement, a tendance à oublier: les tâches ordinaires de l'Etat ont été assumées correctement, malgré les difficultés financières et les surcharges de travail liées au lancement des réformes.

(...) Certes, les collaborateurs de l'Etat ont manifesté de différentes manières leur angoisse face aux incertitudes de l'avenir, leur colère face aux restrictions budgétaires ou leurs doutes quant à certaines décisions de l'autorité politique, mais ils n'en ont pas moins assuré jour après jour les prestations dont ils sont responsables. Ce faisant, l'administration a démontré sa loyauté, ses qualités et sa souplesse.(...)

Il y a des pans entiers de l'administration où ces performances relèvent de l'exploit quotidien. Les collaborateurs les payent souvent eux-mêmes d'un fort accroissement de la fatigue nerveuse et du stress. Il y a là un motif impérieux pour que les réformes institutionnelles aboutissent rapidement, afin que les collaborateurs de l'Etat retrouvent le minimum de stabilité nécessaire à leur santé et à leur épanouissement.

Pour la première fois, le Conseil d'Etat a décidé d'orientations gouvernementales, sorties à mi-législature, qui ont largement servi de guide pour son action. La réflexion qui a précédé ce document et son existence ont permis une vision globale de l'action de l'Etat.

### Réformes

Plusieurs réformes engagées en cours de législature ont déjà abouti à des réalisations concrètes apportant des améliorations substantielles en termes de fonctionnement de l'administration et de prestations publiques.

(...) Les institutions ont elles aussi subi une cure de modernisation, avec la réforme de la justice, un nouveau découpage électoral, la modification de la loi sur le Grand Conseil, un contrat de prestations avec les Hospices cantonaux et une nouvelle répartition des services entre les départements. Cette dernière, connue sous le nom de DUPLO, entrera dans les faits dès le début de la prochaine législature. Elle symbolise à elle seule l'ensemble de la démarche de modernisation de l'Etat par la mise en place d'une structure rationnelle et cohérente, rendant poreuses les frontières qui enfermaient naguère les départements dans de véritables forteresses.

(...) Ces réformes internes doivent permettre à l'Etat de remplir dans de bonnes conditions ses tâches essentielles, destinées à contribuer au bien-être de la population. Et les projets, là aussi, furent nombreux et novateurs.

Il y a cependant des domaines essentiels où le bilan de la législature est négatif. Le Conseil d'Etat tient à les signaler comme tels, afin qu'ils soient considérés comme prioritaires pour la législature à venir. Parmi les échecs ou les tâches inachevées à reprendre en main dès l'installation des nouvelles autorités cantonales, il place en première ligne les insuffisances de la lutte pour l'emploi, le déséquilibre des finances de l'Etat et le blocage des relations entre l'Etat et les représentants du personnel.

## Négociations

(...) Les relations avec les associations du personnel se sont dégradées dans le climat conflictuel qui a entouré la phase initiale de la démarche d'économies et la tentative de négociation sur la révision du statut des fonctionnaires. D'où le retard considérable pris par ce projet de révision, qui reste pourtant l'une des pièces maîtresses de l'ensemble de la démarche de modernisation de l'Etat.

Le blocage des négociations a mis à jour cruellement le manque d'une véritable culture de la négociation au sein de l'Etat. L'aboutissement finalement heureux de la convention salariale pour 1998 a pourtant montré que les partenaires sont capables de dialoguer lorsque les termes du débat sont clairs et que les deux parties sont conscientes de leur intérêt commun à la conclusion d'un accord.

*(Extraits de l'introduction du Bilan de la législature 1994-1994)*

• **Le texte intégral peut être commandé au BIC. Il est disponible sur Internet (<http://www.vd.ch>) sous la rubrique "thèmes actuels".**



## Petites annonces

Cette rubrique est ouverte à tous les collaborateurs de l'Etat. Les annonces doivent être communiquées à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne, ou par e-mail à [La.Gazette@Chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@Chancellerie.vd.ch). La publication est gratuite.

**Moto.** A vendre BMW 1100 RT 1996, 4'000 km, options, bleue, fr. 16'500.–.

(021) 784 02 51 / (079) 425 95 51

**Ferme mitoyenne**, très bien située, ensoleillée, proche de Lausanne. Convierait parfaitement pour jeune famille. A vendre fr. 550'000.–.

(021) 784 02 51 / (079) 425 95 51

**Villa jumelle** à louer à Jouxens-Mézery (taux fiscal bas). Grand séjour, 3 grandes chambres à coucher, cuisine habitable, grand sous-sol, combles habitables, jardin 1500 m2, en bordure zone agricole, très calme, vue imprenable sur le bassin lémanique. Fr. 3'100.– par mois.

Tél. 635.91.12 (sauf du 30.1 au 10.2.98)

**PC Pentium** 90 MHZ, carte mère ASUS DUAL Pentium 256K, HD 1,6 GB, 16MB RAM, carte graphique, lecteur 3,5", CDRom avec haut-parleurs, écran 15" SVGA 70Hz. Fr. 1'200.–.

Tél. 024/426.18.26 (répondeur)

**Chiots.** Vous aimez les grandes ballades... vous aimez la nature et les animaux... Pourquoi ne pas prendre un chien? A vendre: chouettes braques allemands de race, quatre mois, vaccinés et vermifugés. Fr. 350.– (sans pedigree).

Tél. Denise Spring, SPJ, 653 13. Privé: 021/ 635 08 19



## Menus horaires: l'occasion de réduire son temps de travail

La convention salariale pour 1998 introduit la possibilité de menus horaires. Mode d'emploi en dix questions.

Les menus horaires permettent à chaque collaborateur de l'Etat de gérer individuellement son horaire hebdomadaire de travail en fonction de ses besoins personnels et de son choix de vie. Il est ainsi possible de choisir une baisse de taux d'activité pour une période très courte ( 3 mois ) et d'obtenir jusqu'à cinq jours de congé non payés, tout en ayant la garantie de retour à l'ancien taux d'activité.

Voici, en dix questions et dix réponses, ce qu'il faut savoir sur les menus horaires tels qu'ils seront expérimentés cette année.

### 1. Qui peut bénéficier d'un menu horaire ?

Tout collaborateur régulier exerçant un emploi permanent à temps plein ou à temps partiel, et dont le salaire dépend du temps de travail fixé par contrat.

### 2. De combien d'heures peut-on diminuer son horaire ?

Il existe quatre possibilités de réduction de l'horaire hebdomadaire (entre parenthèses, la proportion du temps – et du salaire – restant par rapport à un poste à plein temps):

- a) 1 h 15 (97%),
- b) 2 h 30 (94,1%),
- c) 3 h 45 (91,2%),
- d) 5 h (88,2%).

Le menu horaire couvre une période renouvelable de 3 mois en 3 mois, du 1<sup>er</sup> jour du mois au dernier jour du 3<sup>e</sup> mois. Attention ! cette mesure prend fin, avec la convention salariale, au 31 décembre 1998.

### **3. Et si l'on préfère allonger ses vacances?**

Les employés à temps plein ou à temps partiel peuvent aussi (en plus des menus horaires) obtenir de 1 à 5 jours de congés non payés.

### **4. A quelles conditions peut-on bénéficier d'un menu horaire ?**

Peuvent bénéficier d'un menu horaire les personnes dont l'activité peut être momentanément réduite sans que cela engendre des frais de remplacement ou une augmentation du nombre des postes. Le chef de service apprécie, de cas en cas, si ces conditions sont remplies.

### **5. Peut-on retourner à son ancien taux d'activité ?**

Oui, si l'employé ou l'employeur le demandent, le retour à l'ancien taux d'activité est garanti à tout moment.

### **6. Qui accorde les menus horaires?**

Le chef de service est compétent pour accorder les menus horaires, même en ce qui concerne les employés qui sont engagés par le chef de département.

### **7. Peut-on effectuer des heures supplémentaires?**

En principe non. Cependant, lorsque les besoins du service l'exigent, et à la demande du chef de service, le collaborateur peut être exceptionnellement astreint à effectuer des heures supplémentaires. Celles-ci doivent alors être compensées en temps libre.

Si un collaborateur au bénéfice d'un menu horaire en vient à faire systématiquement des heures supplémentaires, le chef de service peut lui imposer de revenir au taux d'activité initial.

### **8. Quels sont les effets sur les cotisations sociales?**

Le traitement, les allocations et indemnités, les vacances et congés ainsi que les cotisations aux assurances sociales (AVS, AI, APG, Assurance chômage) sont calculés en fonction du taux d'activité effectif mensuel.

### **9. Et sur le traitement cotisant à la Caisse de pensions?**

Le traitement cotisant à la Caisse de pensions est calculé en fonction du taux d'activité effectif mensuel. Cependant, l'employé peut maintenir, à sa charge, le traitement cotisant sur la base de son traitement antérieur (art. 26 de la LCP).

## 10. A qui s'adresser?

Tout collaborateur peut consulter la *directive d'application de l'aménagement du temps de travail sous forme de menu horaire*, disponible auprès de son chef de service ou du responsable du personnel de son département. Pour tout complément d'information, il peut aussi s'adresser au Service du personnel, au 617 63 56 ( M. Augustin) ou au 617 63 40 (secrétariat).

## Dates limites

Le choix d'un menu horaire entraîne une modification du salaire pour les mois où il est appliqué. Il doit donc être annoncé au Service du personnel au début du premier mois où il entre en vigueur. Voici les dates limites à respecter:

10 mars,

14 avril,

11 mai,

10 juin,

10 juillet,

10 août,

10 septembre,

12 octobre.



## La constitution sur l'Internet

*A découvrir sur le site de l'Etat de Vaud: une consultation interactive sur la constitution et un site d'information sur les prochaines élections. Adresse: <http://www.vd.ch>.*

La consultation de la révision de la constitution vaudoise, qui vient compléter l'avant-projet du groupe de travail était déjà disponible depuis le lancement du site. Il est désormais possible de se prononcer directement en ligne grâce au questionnaire qui y est intégré.

Les résultats de la "Consultation express" de la dernière Gazette nous en offre un avant-goût (*voir encadré ci-dessous*).

## **Plus proches des citoyens**

Par ailleurs, le Département de la justice, de la police et des affaires militaires (DJPAM) devrait prochainement lancer son propre site, qui offrira aux usagers une présentation conviviale et facilitera ainsi les démarches des citoyens.

Les textes mis en consultation pour la réforme de l'organisation judiciaire sont également disponibles sur le site.

Enfin, le site "élections" devrait être aussi disponible dès le 9 février. Il mettra à disposition des informations préélectorales détaillées (noms des candidats en lice, composition des listes). Le jour des élections, il donnera les résultats de l'élection du Conseil d'Etat en temps réel, au fur et à mesure de l'avancement des opérations de dépouillement.

## **Des visiteurs attentifs**

Notons encore que depuis son lancement officiel le 12 janvier 1998, le site Web de l'Etat de Vaud a connu une affluence respectable: environ 170 visiteurs par jour. La plupart des visiteurs ont apprécié sa clarté et son aspect épuré. Certains le trouvent un peu austère. Ma foi, c'est le site de l'Etat de Vaud, pas celui d'une boîte de publicité !

Quelques boulettes et omissions ont été également remarquées, Dieu merci, par certains surfeurs perspicaces. Elle sont immédiatement corrigées.

Alban Schmid

## **Consultation-express des fonctionnaires**

# **Oui aux droits sociaux, non aux droits civiques des étrangers**

Vous avez été une centaine à jouer le jeu de cette mini-consultation sur l'avant-projet de la nouvelle constitution vaudoise (voir *La Gazette* N°5). Et assez logiquement, vous plébiscitez largement une telle révision, en exprimant des avis marqués sur la plupart des questions sélectionnées (onze choisies sur les quelque quarante la consultation complète).

Diminution du nombre des députés et du nombre de communes, imposition fiscale unique sur le canton, mais aussi inscription des droits sociaux élémentaires (logis, santé, formation) constituent les plus fortes demandes de réforme. En revanche, vous manifestez une forte opposition à une déclaration d'incompatibilité entre le mandat de député et la qualité d'employé de l'Etat.

Les avis sont plus partagés en ce qui concerne le droit de grève et celui de vote et d'éligibilité des étrangers: une légère majorité de oui pour le premier (mais plusieurs "sans avis"), et une tendance plus réservée pour le second (environ quatre oui sur dix).

Par contre, le fonctionnement du gouvernement ne semble pas appeler de grands changements: les propositions telles que la réduction du nombre des conseillers d'Etat ou l'élection d'un président pour quatre ans sont rejetées. Vous ne voulez pas davantage d'une sanction populaire de l'action gouvernementale (révocation de l'exécutif).

Il sera intéressant de voir si ces tendances se confirment sur le site Internet mis en service depuis un mois.



## Bulletin des postes vacants

### Mobilité interne : qui en tire profit ?

En 1997, sur 400 postes mis au concours, près de 100 postes ont été repourvus par voie interne, soit 1 poste sur 4.

C'est un résultat intéressant, compte tenu des difficultés occasionnés par un transfert interne (notamment liées au délai de résiliation).

Il faut saluer l'esprit de coopération dont font preuve beaucoup de chefs de service lors des négociations inter-service en matière de transferts et qui libèrent leur collaborateur dans un délai souvent plus court que celui prévu (2 à 3 mois selon le contrat concerné). C'est aux petits détails que l'on remarque parfois l'évolution des mentalités. Cette coopération est le signe que les cloisonnements entre services s'estompent progressivement.

Mais au fait, pourquoi développer la mobilité interne ? Bien sûr, certains transferts sont autant de promotions pour les intéressés. Mais d'autres ne s'expliquent que par le besoin de renouveler la personne. Acquérir un savoir-faire dans d'autres secteurs de l'administration, c'est élargir son horizon à d'autres formes de penser et de travailler. C'est s'adapter, c'est changer. Or, une carrière professionnelle réussie, de nos jours, ne peut plus se concevoir sans capacité de changement et donc d'évolution.

Pour le service qui " perd " une ressource, c'est aussi l'occasion de revoir son organisation, de se ressourcer au contact de nouveaux visages et de nouvelles personnalités. C'est aussi donner l'occasion au système de bouger, de s'adapter, d'intégrer les changements et donc de s'améliorer.

Marius Gasser, chef du BRH

3.859

Substitut A

cl. 28-31 à

Substitut C

cl.25-29

50%

Activité : traitement de dossiers pénaux, plaidoirie au tribunal.

Indispensable : brevet d'avocat, doctorat en droit ou licence en droit avec thèse, ou licence en droit et pratique de 3 ans. Expérience pratique dans le domaine des procédures pénales et des audiences.

3.873

Chef achats cl. à déterminer

100%

Secteur : formation scolaire et professionnelle

Indispensable : titre universitaire et expérience comme acheteur, si possible dans les secteurs papeterie et activités manuelles. Bonnes connaissances des arts graphiques et du secteur éditorial.

Souhaité : expérience dans le milieu de l'enseignement, qualités relationnelles, négociation (allemand et anglais)

3.864

Spécialiste bureautique B

cl. 24-26

100%

Activité : Vous assurez le support aux utilisateurs de PC, vous gérez le parc micro-informatique et les droits d'accès aux données. Vous participez aux projets de renouvellement des équipements.

Indispensable : titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste programmeur. Pratique de 5 ans dans l'informatique. Maîtrise du PC, des serveurs et de leur système d'exploitation (windows 95, windows NT, Netware) ainsi que bonnes connaissances des logiciels MS-Office et Lotus Notes.

Souhaité : Ce poste demande le sens de l'organisation et de la coopération ainsi que la capacité à fixer des priorités.

3.865

Concepteur en informatique

cl. 23-26

100%

Activité : cette personne sera chargée de l'analyse des besoins des utilisateurs, de l'établissement des cahiers des charges, de la conception et de la maintenance des applications. Elle sera également engagée dans la réalisation de projets.

Indispensable : titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste-programmeur. Pratique professionnelle de 2 ans comme analyste programmeur. Ou diplôme fédéral d'informaticien de gestion. Connaissances des méthodes de projet et des outils de développement. Résistance au stress, capacité d'organisation et autonomie.

3.867

Spécialiste-bureautique C (formateur)

cl. 20-24

100%

Activité : vous contribuez au support et à l'assistance auprès des utilisateurs, vous assurez les prestations de formation et vous participez aux phases de tests des applications.

Indispensable : titre universitaire ou diplôme ETS ou brevet fédéral d'analyste-programmeur, ou CFC de commerce. Pratique de 6 ans dont 5 dans la bureautique, micro-informatique. Connaissances en informatique de gestion et de la langue anglaise.

Souhaité : une expérience dans la formation, l'assistance aux utilisateurs et l'installation de logiciels serait appréciée.

ESM 869

Secrétaire-comptable

cl. 15-18

100%

Activité : responsabilité de la comptabilité générale, gestion des débiteurs et créanciers, tenue des salaires ainsi que prise de procès-verbaux.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec expérience pratique de quelques années en comptabilité, maîtrise des outils informatiques Word, Excel, Access. Bonnes connaissances d'allemand.

Souhaité : autonomie et sens des relations humaines.

Spécificité : contrat communal.

Adresse : Ecole Sociale de Musique, M. O. Faller, Case postale 2649 - 1002 Lausanne

Délai : 20 février 1998.

3.871

Employé d'administration

cl. 10-12

100%

Activité : travail de secrétariat : dactylographie du courrier pour plusieurs personnes, prise de procès-verbaux, classement.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, connaissance de Word et Excel et orthographe sûre. Le poste exige le sens de la discrétion. Véhicule indispensable.

3.860

Employé d'administration

cl. 10-12

100%

Activité : Vous assumez le secrétariat de 2 personnes : organisations de toutes les tâches administratives, de forums et d'événements.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, maîtrise d'un logiciel de traitement de texte. Bonnes connaissances de l'allemand ou de l'anglais.

Souhaité : Capacité à travailler de manière indépendante.

Lieu : Yverdon-les-Bains.

3.872

Employé d'administration

cl. 10-12

Premier employé d'adm.

cl. 12-14

50%

Activité : collaboration à l'exécution de diverses tâches administratives en rapport avec la gestion d'un programme particulier, accent mis sur l'aspect communication.

Indispensable : CFC d'employé de commerce avec quelques années d'expérience, langue maternelle française, très bonne connaissance de l'anglais (écrit/parlé), ainsi que des outils bureautiques.

Souhaité : facilité d'expression orale et écrite.

3.870

Employé d'administration

cl. 10-12

50%

Activité : Travaux de recherche, de contrôle, d'encodage liés à l'assurance.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans, goût pour les travaux à l'écran.

Souhaité : La préférence sera donnée à une candidature féminine.

Lieu : Nyon.

3.868

Employé d'administration

cl. 10-12

50%

Activité : dactylographie du courrier, enregistrement de réquisitions, classement et archivage.

Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec expérience de 5 ans, orthographe sûre et connaissance de Word. Le poste exige le sens de la discrétion. Véhicule indispensable.

Souhaité : la connaissance de l'allemand serait un atout.

Spécificité : Horaires : après-midi.

3.863

3.862

3.861

Cantonnier des lacs et cours d'eau

cl. 8-10

100%

Activité : travaux d'entretien des cours d'eau.

Indispensable : doit être âgé de 20 ans au moins et posséder un permis de voiture.

Souhaité : La préférence sera donnée à une personne sachant faucher et connaissant les machines de chantiers.

Lieu : domicile imposé : région du Chablais pour deux des postes et région de la Côte pour le troisième.

3.866

Greffier-substitut

rémunération à l'heure

temps partiel

Activité : préparation des audiences et gestion administrative du Greffe.

Souhaité : des connaissances du fonctionnement d'un office judiciaire et du droit du travail seraient des atouts. Capacité de gérer seul un office.

Spécificité : activité occasionnelle de quelques heures par semaine en dehors des heures de travail habituelles (le soir).

Lieu : Yverdon-les-bains.



Au Musée historique de Lausanne

## Conférences et concerts sous le signe du Bicentenaire et de la musique

### Conférences

Chantal Lafontant : *La résistance à la Révolution, Jura, Pays d'Enhaut et ailleurs*. Jeudi 26 février, 18 h 15

Prof. François Jéquier : *La Révolution vaudoise et ses causes, facteurs exogènes et endogènes*. Jeudi 12 mars 18 h 15

Pierre Chessex : *Images de la Révolution, l'iconographie à l'époque de la République helvétique*. Jeudi 26 mars, 18 h 15

Prof. Jean-Claude Wagnières : *Louis Reymond, insurgé*. Jeudi 16 avril 18 h 15

François Flouck : *Le rendez-vous manqué, la Révolution vaudoise et l'abolition des droits féodaux*. Jeudi 23 avril, 18 h 15

### Concerts

"Les Goûts Réunis", Almut Hailperin, soprano, Sally Fortino, piano forte, *Lieder bei dem Claviere zu singen*. Mardi 24 février, 20 h 30

"Les Goûts Réunis", Nicole Hostettler, piano forte et Mathias Spaetter, guitare, oeuvres de Diabelli, Carulli, Giuliani et Hummel. Mardi 21 avril, 20 h 30

Concert de la Société suisse du Clavicorde, *Trois siècles de musique ibérique pour clavicorde*, par Michel Bignens et Bernard Brauchli. Samedi 25 avril, 20 h 30

Dr Danier Ruef, *Les Tribulations d'un clavecin en Chine*. A propos d'une tournée avec le claveciniste Michel Kiener, conférence et film vidéo. Jeudi 14 mai, 20 h 30

"Les Goûts Réunis", Stefano Barneschi, violon, Marco Testori, violoncelle, Pierre Goy, piano forte, Trios de Haydn et Mozart. Dimanche 17 mai, 17 h 00

Prix d'entrée aux conférences: Fr. 4.–

Concert de la Société des Clavicordistes: Fr. 10.–

Concerts "Les Goûts Réunis" : Fr. 25.– (AVS, étudiants, apprentis: fr. 15.–, membres de l'Association fr. 10.–)

- *Réservations au Musée historique de Lausanne: 021/ 312 84 54*

## Impressum

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Pierre-André Pellet, Marie-Christine Pasche, Alban Schmid

Ligne graphique: [Fabio Favini](#)

Impression: Presses centrales de Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail [La.Gazette@chancellerie.vd.ch](mailto:La.Gazette@chancellerie.vd.ch)